



CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (COPA)
XV^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salta, Argentine,
11 au 14 octobre 2016



COMISIÓN DE MEDIO
AMBIENTE
Y DESARROLLO
SOSTENIBLE

Réunion de la Commission de l'environnement
et du développement durable
11 octobre 2016

**RÉSOLUTION INCITANT LES MEMBRES DE LA COPA À BONIFIER LA
LÉGISLATION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LEUR PAYS
RESPECTIF**

CONSIDÉRANT que la COPA est une organisation qui valorise le dialogue, la coopération ainsi que la sécurité internationale et que nous les parlementaires membres sommes appelés à travailler conjointement dans le but de parvenir à des accords et des solutions communes régionales;

CONSIDÉRANT que le mandat de la Commission de l'environnement et du développement durable inclut l'étude des thèmes relatifs à la qualité de l'environnement, à la préservation de la biodiversité, à l'utilisation durable des ressources, au développement urbain et à la gestion des catastrophes aux conséquences environnementales;

RECONNAISSANT que le modèle économique actuel, dont le fonctionnement repose sur une croissance continue, exige une demande également croissante en énergie;

PRENANT EN COMPTE que les sources d'énergie fossile et nucléaire sont finies et qu'il est inévitable qu'à un moment donné la demande ne pourra pas comblée, menant donc à un effondrement du système, sous réserve de la découverte et du développement d'autres moyens d'obtenir de l'énergie renouvelable provenant de sources naturelles virtuellement inépuisables, du fait de la grande quantité d'énergie qu'elles contiennent et parce qu'elles sont capables de se renouveler naturellement;

METTANT EN ÉVIDENCE l'existence d'énergies renouvelables telles que l'éolien, la géothermie, l'hydroélectricité et les biocarburants;

AFFIRMANT que les énergies renouvelables contribuent à réduire la présence de CO₂ et autres gaz dans l'atmosphère, permettant donc de réduire les changements climatiques dus à des causes humaines;

Pour un continent uni! XV^e Assemblée générale

Nous, parlementaires des congrès et assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunis à Salta dans le cadre de la XV^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques;

SOULIGNONS l'importance que les membres de la COPA s'unissent à l'effort collectif visant à remplacer l'énergie conventionnelle par des énergies renouvelables, dans le but de contribuer à la préservation de l'environnement, de réduire la présence de CO₂ et autres gaz dans l'atmosphère, permettant ainsi de réduire les changements climatiques;

CONSIDÉRONS :

La nécessité de placer au sommet de l'ordre du jour de nos pays les énergies renouvelables, à travers la mise en place de cadres réglementaires efficaces, inclusifs et garantissant l'accès à celles-ci et le remplacement du modèle énergétique conventionnel;

Que les défis que l'Amérique latine et les Caraïbes doivent affronter supposent un changement dans son modèle énergétique et dans l'augmentation des capacités, dans le but de faire face aux causes et effets liés au changement climatique;

Que nous, les législateurs de la COPA, sommes en train de développer et de promouvoir des actions concrètes en lien avec les 17 objectifs du développement durable de l'Agenda 2030, approuvée par 193 chefs d'État en septembre 2015, adoptant ainsi des mesures urgentes contre les causes et les effets du changement climatique.

Par conséquent, nous déclarons que:

- 1- Nous nous engageons à unir nos efforts dans nos parlements afin de développer des stratégies permanentes, solidaires et coordonnées d'échange de capacités dans les Amériques;

En lien avec les cadres réglementaires liés au changement climatique et aux énergies renouvelables:

1. Le changement climatique affecte principalement les populations en situation d'extrême pauvreté, les populations traditionnelles, les paysans et les autochtones, les « vulnérables » et les agriculteurs familiaux, communautaires et autochtones, ce qui rend incontournable le fait de se concentrer sur la promotion de politiques publiques reposant sur les causes et les effets du problème, en mettant l'emphase sur ces populations;
2. Il est nécessaire d'unir nos efforts afin de légiférer pour l'utilisation d'énergies renouvelables réduisant le changement climatique et, par conséquent nous nous engageons à élaborer et/ou à adapter les cadres réglementaires de nos pays, cheminant ainsi vers la transformation du modèle énergétique, en étroite collaboration et en consultant les acteurs sociaux;

3. Le respect des cultures autochtones, l'utilisation durable des ressources naturelles, la sauvegarde du savoir, le développement de la technologie et la conservation de la biodiversité doivent être des sujets inclus dans les législations liées au changement climatique et aux énergies renouvelables.

En matière de gouvernance et des politiques publiques dans leur fonction intersectorielle;

- 1- Une approche plurielle, participative et multidisciplinaire basée sur le renforcement des espaces et des mécanismes de gouvernance en matière de politiques publiques élargies sur la question des changements climatiques et des énergies renouvelables est nécessaire afin de renforcer le rôle de la société civile en tant qu'acteur dynamique dans la mise en place de législations liées à ces questions ;
- 2- Les espaces et mécanismes de participation pour que la société civile puisse faire partie de manière intégrale de la conception, de l'écriture et de la mise en œuvre de politiques publiques destinées à la valorisation des énergies renouvelables devront être des éléments prioritaires dans les processus de mise en place des cadres réglementaires.

Ainsi, nous exprimons :

Notre profond intérêt à présenter cette déclaration lors de la XV^e Assemblée générale de la COPA pour que ces questions soient traitées et priorisées à l'ordre du jour législatif des pays présents, dans le cadre des objectifs du développement durable.

Nous remercions la Chambre des députés de Salta, Argentine, pour l'organisation de cette réunion et saluons les parlementaires qui ont contribué au développement de cet espace d'échange d'expériences.

Par conséquent, nous :

ENCOURAGEONS le développement de plans nationaux relatifs aux énergies renouvelables dans les pays membres de la Confédération parlementaire des Amériques;

INCITONS les parlementaires de la COPA à transmettre à leur parlement cette déclaration afin de renforcer la législation relative aux énergies renouvelables;

RECOMMANDONS que ces sujets soient traités et priorisés dans les travaux législatifs des pays membres de la COPA, dans le cadre des objectifs du développement durable (ODS).

Adoptée par l'Assemblée générale de la COPA, le 14 octobre 2016, dans la ville de Salta, Argentine.